

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 Mars 2026



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers**

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	31
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	37

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 Février 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Jean-Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Maire MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pascale PEYTAVI ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Jean-Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Franck LIGNON à Bernard FONTES ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ ; Franck POUJOL RICARD à Benoît MARSAUX ; Catherine SONZOGNI à Sylvie MIQUEL

Étaient absents : Robert AZAÏS ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Josian CABROL

Délibération n° : 2026.03.05/056

Objet : Budget primitif Principal 2026

VU l'article L. 2312-1 du CGCT indiquant que « le budget de l'intercommunalité est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire » ;

VU l'article L 2121-17 du CGCT indiquant que le Conseil ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit plus de la moitié de ses membres, sans tenir compte des pouvoirs ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'après explication et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (37 POUR)**

- **Adopte** le Budget Primitif Principal 2026 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	CA 2025	BP 2026		CA 2025	BP 2026		
011 Charges à caractère général	940 126,76 €	1 485 349,70 €	013 Atténuations de charges	17 368,44 €	15 000,00 €		
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 646 347,79 €	2 924 934,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes divers	402 566,97 €	368 187,00 €		
014 Atténuations de produits	1 916 570,96 €	2 042 740,00 €	73 Impôts et taxes	4 737 738,88 €	4 774 243,88 €		
65 Autres charges de gestion courante	1 297 575,14 €	1 939 284,16 €	74 Dotations, subventions et participations	2 206 396,84 €	2 194 959,00 €		
66 Charges financières	54 479,78 €	51 027,45 €	75 Autres produits de gestion courante	144 740,81 €	98 771,00 €		
67 Charges exceptionnelles	2 267,93 €	4 000,00 €	76 Produits financiers	15 282,75 €	4 456,69 €		
68 Dotations aux provisions	- €	2 200,00 €	77 Produits exceptionnels	2 426,92 €	2 000,00 €		
			78 Reprise provisions	- €	- €		
			002 Résultat fonctionnement reporté	2 124 067,75 €	2 278 555,25 €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	6 857 368,36 €	8 449 535,31 €	Total recettes réelles de fonctionnement	9 650 589,36 €	9 736 172,82 €		
023 Virement à la section d'investissement	- €	826 637,51 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 017,70 €	75 000,00 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 502,75 €	535 000,00 €					
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	535 502,75 €	1 361 637,51 €	Total recettes d'ordre de fonctionnement	72 017,70 €	75 000,00 €		
TOTAL GENERAL	7 392 871,11 €	9 811 172,82 €	TOTAL GENERAL	9 722 607,06 €	9 811 172,82 €		

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	CA 2025	BP 2026		CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilés	547 022,50 €	1 69 752,40 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	45 289,47 €	91 944,31 €
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	26 254,04 €	219 942,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	67 266,50 €	153 405,00 €
204 Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	105 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilés	83,33 €	416,00 €
21 Immobilisations corporelles	286 712,74 €	1 916 937,48 €	27 Autres immobilisations financières	397 182,93 €	13 959,76 €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €	024 Produit des cessions d'immobilisations	- €	2 130,00 €
	- €	- €	001 Excédent d'investissement reporté	759 821,30 €	863 139,30 €
Total dépenses réelles d'investissement	869 989,28 €	2 411 631,88 €	Total recettes réelles d'investissement	1 269 643,53 €	1 124 994,37 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 017,70 €	75 000,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 502,75 €	535 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	041 Opérations patrimoniales	- €	- €
Total dépenses d'ordre d'investissement	72 017,70 €	75 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	- €	826 637,51 €
TOTAL GENERAL	942 006,98 €	2 486 631,88 €	Total recettes d'ordre d'investissement	535 502,75 €	1 361 637,51 €
			TOTAL GENERAL	1 805 146,28 €	2 486 631,88 €

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
M. Josian CABROL



Le Président
M. Patrick CABROL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Cabrol', written over a horizontal line.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr